

MOBILISONS-NOUS POUR UN DROIT A LA SANTE POUR TOUS

Lundi 9 août 2021

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire **impose l'obligation vaccinale et le pass sanitaire** pour les salarié.e.s du secteur de la santé et de l'action sociale.

Son application conduirait à des régressions sociales inédites et inacceptables :

Possibilité de discriminer à l'embauche, de suspendre le contrat de travail des salarié.e.s, parce qu'elles et ils ne sont pas vacciné.e.s,

Tout aussi scandaleux est de priver un agent de son salaire ou d'un revenu de remplacement, en cas de désaccord avec l'obligation vaccinale. Cela va impacter plus durement les travailleurs les plus pauvres.

Difficulté d'accéder aux soins pour les patients
N'ayant pas de pass sanitaire.

Fuite des personnels dans un contexte déjà à flux tendu.

Le pass sanitaire met à mal l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

En conditionnant l'accès aux soins à l'obligation de présentation du pass sanitaire, dans son article 1^{er}, la loi du 5 août 2021 remet en cause le principe de droit à la santé pour chacun.

De nombreuses personnes risquent de renoncer à se soigner.

Sans précédent dans l'histoire de notre démocratie, le lien de subordination régit par le contrat de travail déjà effectif, s'appliquerait non seulement à la force de travail, mais aussi au corps du travailleur.

Tou.te.s ensemble, CONTRE LE PASS SANITAIRE ET L'OBLIGATION VACCINALE DES PERSONNELS

En déplaçant la responsabilité sur les personnels, le **gouvernement veut se dédouaner de ses responsabilités et de ses manquements**. Pourtant les salarié.e.s ont œuvré sans limite pour faire face à cette pandémie, **pour certains au péril de leurs vie**. Depuis un an et demi les personnels de santé ont montré tout leur professionnalisme et leur esprit de responsabilité. En retour elles et ils essuient un mépris et subissent la stigmatisation.

Suite à cette nouvelle humiliation comment ne pas être en colère ? Cette violence remet en cause le sens du travail pour l'ensemble du personnel vacciné.e.s ou non. Le contrôle du pass sanitaire ne fait pas partie des fonctions des professionnel.le.s de santé déjà débordé.e.s par leur charge de travail.

Avec cette loi et son intervention le 12 juillet Macron stigmatise, culpabilise et oppose les travailleurs entre eux, les privé.e.s d'emploi et ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, les générations entre elles...

En 2019 les URGENCES ont fait grèves pour :

- Manque de matériels
- Manque de lits
- Manque de personnels....

La crise sanitaire a stoppé les revendications des Hôpitaux, des EHPADS ... de toute la santé et de l'action sociale qui décriaient haut et fort le manque de moyen dans toutes les structures.
Entre 2003 et 2017 69000 fermetures de lits (source DREES)
Et depuis 2018 sous l'ère Macron 4172 fermeture de lits.

LA CASSE DE L'HÔPITAL CONTINUE

La CGT de la Santé et de l'Action Sociale s'oppose à cette loi et à toute mesure antisociale et liberticide

Nous appelons tous les salariés de la Santé et de l'Action Sociale à s'organiser et à se mobiliser dans les établissements pour exiger le retrait de cette loi, exiger la levée des brevets vaccins COVID-19 et des moyens humains et matériels à hauteur des besoins de la population.

**MANIFESTATION départ devant L'ARS (Agence régionale de Santé)
Jeudi 19 août 2021 à 10h30**